



Commune de Léaz

N°21/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 septembre 2023

Date la convocation du Conseil municipal : 14 septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux : 12

Maire : *Christine BLANC*

Secrétaire élu : *Pierre-Luc CHATAIGNON*

Présents : Christine BLANC – Valérie MAYOR - Valérie LOUBET - Emelyne ETIENNE - Kévin FAVRE - Nicolas BUGNOT - Pierre-Luc CHATAIGNON - Séverine VIRLOUVET -

Absents excusés : Norbert GILBRIN donne pouvoir à Valérie MAYOR - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN donne pouvoir à Kévin FAVRE

Absents : Loïc NORMANT - Johann BRESSON –

Objet : **CONTRAT TRANSPORT SCOLAIRE AVEC LA REGIE DES TRANSPORT DE L'AIN -RDTA-**

Le Maire de la Commune de LEAZ,

EXPLIQUE qu'il convient de reprendre le contrat d'engagement signé le 07/03/2022 arrivant à échéance le 31/08/2023.

PROPOSE différents trajets :

Proposition 1 :

Tarif journalier : 121 € HT

Horaires aller	Arrêts
08h05	LEAZ GRESIN
08h10	FORT LECLUSE
08h15	LONGERAY
08h25	LEAZ ECOLE
Horaires retour	Arrêts
16h35	LEAZ ECOLE
16h45	LONGERAY
16h50	FORT LECLUSE
16h55	LEAZ GRESIN

Proposition 2 :

Tarif journalier : 138 € HT

Horaires aller	Arrêts
08h05	FORT LECLUSE
08h10	LONGERAY
08h15	LEAZ GRESIN
08h25	LEAZ ECOLE
Horaires retour	Arrêts
16h35	LEAZ ECOLE
16h45	LEAZ GRESIN
16h50	LONGERAY
16h55	FORT LECLUSE

Le choix du trajet suscite un long débat avec tous les membres du conseil présents.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé, selon le vote suivant :

- 6 voix pour la proposition n°1
- 4 voix pour la proposition n°2

DECIDE

- **D'ACCEPTER** le contrat entre la RDTA et la commune de Léaz avec la proposition n°1
- **DE SIGNER** tous les documents s'y rapportant.
- **CE CONTRAT ANNULE et REMPLACE le précédent**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,
Christine BLANC